ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE DÉFENSE CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE

Mairie

Place René Joly, 50610 JULLOUVILLE

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PROPRIÉTAIRES 2020

SÉANCE DU 17 AOÛT 2020

Sur convocation en date du 30 juin 2020, les propriétaires se sont réunis ce jour, en l'Eglise de Jullouville, après accord de l'affectataire des lieux et du Sous-Préfet, la mairie n'étant pas en mesure de mettre à disposition une autre salle suffisamment vaste pour respecter la distanciation physique en ce contexte de crise sanitaire, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport moral de l'exercice 2019

Rapport financier de l'exercice 2019

Travaux à prévoir et financement

Redevance 2021

Renouvellement du tiers sortant

Questions diverses

A la convocation était joint le compte administratif 2019

*

Le Président ouvre la séance à 18 h 20 et propose d'assurer la présidence de l'assemblée et de confier le secrétariat à Mme Ramain ; il demande que soient désignés deux scrutateurs. Mme Florence Grandet et M. Jean-Louis Bonvin se proposent et sont agréés par l'assemblée.

Après vérification des émargements, il est constaté que 138 propriétaires sont présents ou représentés.

Le Président remercie les propriétaires présents et se félicite qu'ils soient plus nombreux que lors des réunions des années précédentes car les enjeux sont également plus importants que d'habitude. Il remercie tout particulièrement M. Alain Brière, Maire de Jullouville de sa présence.

RAPPORT MORAL

FG · JLB · YR ·

Voir ANNEXE 1

Le Président donne lecture du rapport moral pour l'année 2019 et évoque également les effets des tempêtes des deux derniers hivers. La communauté de communes Granville Terre et Mer a lancé une étude sur l'état des ouvrages maritimes et fluviaux sur son territoire. La société CREOCEAN, qui a réalisé cette étude a rendu ses conclusions en octobre 2019. Son diagnostic, en ce qui concerne notre digue, est qu'elle est en mauvais état, malgré l'entretien annuel.

M. Duby intervient pour mettre en cause l'entretien de l'ouvrage et le drainage du talus.

M. Allaire en sa qualité d'ancien entrepreneur de travaux publics, fait part de son analyse sur le sujet. Il indique que l'effondrement peut tout simplement, selon lui, être dû au très bas niveau du sable sur la plage.

M. Benisti remet en cause l'existence de l'ASA et préconise la reprise de cette compétence par la Communauté de commune.

Après avoir répondu à ces interventions et à quelques questions, le Président soumet le rapport au vote.

Première résolution :

Le rapport moral pour l'année 2019 est adopté par l'assemblée (3 voix contre)

RAPPORT FINANCIER

Voir ANNEXE 2

Le Président donne la parole à M. Chéron pour la présentation du rapport financier de l'exercice 2019.

Suite à une question sur les frais de personnel, le Président rappelle que le syndicat emploie une secrétaire à temps partiel pour la mise à jour du fichier des propriétaires et les relations avec la Trésorerie principale de Granville.

Un autre membre s'étonne que l'ASA ne compte que 950 propriétaires. Le Président rappelle que seuls sont membres de l'association les personnes dont la propriété se situe dans le périmètre syndical.

Après ces précisions, le Président soumet au vote le rapport financier 2019

Deuxième résolution :

Le rapport financier relatif à l'exercice 2019 est adopté par l'assemblée (une abstention).

TRAVAUX A PREVOIR ET FINANCEMENT

FG. J-LB M YR.

Exposé concernant l'événement de mars 2020 et ses conséquences

Voir ANNEXE 3

Mrs. Masurel, Lesguillier et Chéron se relaient pour faire un exposé le plus complet possible de la situation, suite à la rupture de notre ouvrage en mars dernier, ainsi que des mesures conservatoires prises conjointement avec la commune de Jullouville. Le Président passe ensuite la parole à M. Masson, notre architecte syndic qui présente un rapport plus technique sur l'état de la digue et son avenir.

Voir ANNEXE 4

En résumé, la digue, régulièrement entretenue avec les conseils de la DDTM, se comportait bien tant que le niveau d'ensablement était important, Aujourd'hui, elle n'est plus adaptée aux conditions actuelles. Compte tenu du réchauffement climatique et la montée des eaux prévue par les scientifiques, le désensablement devrait se poursuivre. En conséquence, il est nécessaire de la remplacer, tant que l'état nous l'autorise.

Projet de délibération sur les grands principes de la solution de rénovation du front de mer de Jullouville

Voir ANNEXE 5
Document distribué aux membres lors de l'émargement

Ce document est un projet de délibération sur les principes de la solution et non d'engagement ferme et définitif. Celui-ci ne peut se faire sans données chiffrées.
Il suscite de nombreuses interrogations de la part de certains participants qui s'inquiètent de la validité de la solution d'enrochement, de l'avenir de la plage, et des conditions de réalisation et de financement.
Les travaux effectués en urgence en mars - avril 2020 ne sont qu'un pansement provisoire afin d'éviter que d'autres panneaux de la digue actuelle, datant de 1937, ne subissent le même sort. L'urgence est réelle et le risque est avéré dès les prochaines marées d'automne.

Le Président précise que le projet de délibération a pour objectif de préparer une étude technique, d'impact et de financement, conjointement avec la commune. La maitrise d'ouvrage de l'ensemble n'est pas déterminée. Il y a urgence à réaliser une première tranche de travaux pour la partie nord de la digue. L'objectif est de réaliser rapidement cette première tranche de travaux visant à refaire, pour au moins 50 ans, une portion de la digue. Il souhaite pouvoir présenter avec l'accord des membres présents, à la prochaine réunion des membres de l'ASA en 2021 :

- d'une part, le résultat de l'étude globale du front de mer de Jullouville centre,
- d'autre part, un projet technique et financier précis pour réaliser la première tranche, en vue d'un début des travaux à l'automne 2021, et d'une réception définitive de l'ouvrage à l'été 2023.

FG. J-LB

Henry de La Monneraye, syndic responsable des travaux pour l'ASA, affirme que le seul système possible, techniquement et autorisé par les services de l'état aujourd'hui, est l'enrochement minéral, les ouvrages béton étant obsolètes, non autorisés et non subventionnés. Il est également affirmatif sur le fait que le sable est apporté des montagnes par les fleuves et qu'actuellement le besoin en sable est tel qu'il n'arrive plus jusqu'à la mer. C'est un phénomène mondial. Il ne faut donc pas espérer voir le niveau du sable remonter à Jullouville.

Quelqu'un demande à ce que soient faites des études géotechniques.

Un autre participant s'interroge sur le fait qu'il y ait une différence de hauteur entre la digue de Jullouville Nord et celle de Jullouville Centre. Pourquoi la nouvelle digue ne s'alignerait-elle pas sur le niveau de la digue Nord ? Le Président répond que celle-ci risque d'être trop basse et que le talus est beaucoup plus raide dans la partie nord de notre ouvrage.

Le Président rappelle que des études seront menées au préalable, car les travaux sont suivis par les services de l'état. Il rappelle aussi que si nous n'avions pas de digue, l'enrochement nous serait peut-être refusé, alors qu'aujourd'hui, il s'avère être la meilleure solution de protection « en dur » valable contre la mer, à condition d'une hauteur suffisante et que les roches soient bien disposées et bien ancrées dans le sol.

M. Allaire appelle l'attention de l'assemblée sur le fait que l'ASA a pour objet la défense contre la mer des biens inclus dans son périmètre et qu'à ce titre, sa responsabilité pourrait être engagée si elle ne prend pas les mesures nécessaires à l'amélioration et la rénovation de la digue.

M. Benisti affirme qu'il doit être possible d'obtenir des subventions à diverses échelles territoriales ainsi que le recours à des fonds européens. Le Maire, Mr Brière, et Mr Masurel le rassurent sur le fait que cette recherche est prévue.

Après ces débats, comme un consensus n'a pas été trouvé sur l'ensemble des grands principes proposés et que les conditions pour un vote dans la sérénité et la légalité ne sont pas réunies, le Président retire sa demande d'un vote sur l'ensemble de ces grands principes.

Le premier principe qui est un accord pour une étude commune et globale du front de mer de Jullouville Centre (Commune et ASA) avec une perspective à long terme, au moins 50 ans, reçoit l'aval de Monsieur le Maire et des participants.

REDEVANCE SYNDICALE 2021

Le président propose de maintenir à 20€ le montant de la redevance de fonctionnement.

Troisième résolution :

La redevance de fonctionnement pour l'année 2021 est fixée à 20 € à l'unanimité.

FG. J-LB

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Jean-Jacques Masson, Yvette Ramain et Caroline Homo constituent le tiers sortant 2020.
Jean-Jacques Masson, syndic titulaire demande le renouvellement de son mandat.
Yvette Ramain, syndic titulaire ne demande pas le renouvellement de son mandat.
Caroline Homo, syndic suppléant demande le renouvellement de son mandat.
Chantal Delaunay, syndic suppléant démissionne de son mandat de syndic suppléant et elle est candidate au poste vacant de syndic titulaire.

Il a été fait appel à candidature sur la convocation à l'assemblée générale 2020.
En l'absence de candidats, Yvette Ramain renouvelle cet appel, pour le poste de syndic suppléant demeurant vacant.
Florence Grandet se présente.

A l'unanimité, Jean-Jacques Masson est reconduit dans son mandat de syndic titulaire, Chantal Delaunay est élue en qualité de syndic titulaire, et Florence Grandet en qualité de syndic suppléant.

Yvette Ramain qui a beaucoup donné de son temps et de son énergie à l'association pendant de très nombreuses années est chaleureusement remerciée et applaudie par l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Président
Bernard MASUREL

La Secrétaire
Yvette RAMAIN

Les scrutateurs
Florence GRANDET

Jean-Louis BONVIN